

Défense du postulat « Rapport du Conseil fédéral sur l'engagement de la Confédération contre le travail des enfants »

Rapport de commission, le 17 septembre 2015

Lors de notre séance du 16 janvier 2015, la Commission de la Science, de l'Éducation et de la Culture (CSEC-N) a traité la pétition 14.2004 demandant de déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services.

Le problème est en effet sérieux : en 2013, l'Organisation internationale du Travail (OIT) évaluait à 168 millions le nombre d'enfants au travail dans le monde. La pétition traitée par notre Commission dénonçait cette situation et demandait toute une série de mesures :

- un engagement international de la Suisse contre le travail des enfants
- la suppression du travail des enfants dans la production mondiale de biens et services
- des peines importantes pour punir les violations de l'interdiction du travail des enfants
- mais surtout la mise en place d'un label indiquant s'il y a eu recours au travail des enfants dans la fabrication d'un produit, et dans quelle proportion.

Plusieurs membres de la Commission se sont exprimés pour appuyer les objectifs de la pétition mais ont relevé les problèmes pratiques du texte ainsi formulé.

Relevons tout d'abord que le recours au travail des enfants est évidemment déjà condamné par le droit international et par la Suisse. Notre pays a ratifié les conventions n°138 et 182 de l'OIT (qui sont les normes fondamentales applicables à la lutte contre le travail des enfants), ainsi que la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

La pétition pose toutefois un problème fondamental : inclure une déclaration indiquant la part du travail des enfants dans un produit reviendrait à officialiser une situation d'illégalité.

Ainsi, soucieux d'agir dans ce domaine mais persuadés que la voie proposée par la pétition n'était pas la bonne, les membres de la CSEC-N ont discuté de ce postulat de commission lors des séances du 16 janvier et du 12 février. Lors de cette dernière rencontre, une nette majorité de la Commission – par 16 voix contre 7 et 1 abstention – a soutenu ce postulat. Celui-ci charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un rapport dans lequel il présentera toutes les mesures et actions prises par la Confédération pour lutter contre le travail des enfants au niveau international.

La Confédération prend en effet déjà de nombreuses mesures, tant au niveau national qu'international, en faveur de l'abolition du travail des enfants. Cet engagement se fait bien souvent en étroite collaboration avec plusieurs organisations internationales. Les entreprises suisses, de même que les ambassades et consulats, jouent également un rôle dans ce domaine. Ainsi, sur proposition de plusieurs membres de la Commission, ce rapport devra également aborder le rôle joué par les entreprises helvétiques (notamment celles dans lesquelles la Confédération est actionnaire) et celui de nos ambassades et consulats.

Cela nous permettra d'obtenir une vue d'ensemble des différentes mesures déjà prises par la Confédération, de cibler les lacunes, de savoir où la Suisse peut faire mieux ou davantage, de clarifier la stratégie de notre pays et de le pousser à renforcer son rôle au niveau international dans la lutte en faveur de l'abolition du travail des enfants. Un tel rapport serait utile pour améliorer l'efficacité de notre pays dans ce domaine.

Notons d'ailleurs qu'il est demandé au Conseil fédéral, afin d'éviter des doublons, de se fonder notamment sur les rapports de la Suisse liés à son engagement dans diverses organisations internationales pour réaliser ce document de synthèse sur ce dossier capital.

Le Conseil fédéral est également chargé – via ce postulat – de présenter ses objectifs et les futures actions envisagées en faveur de l'abolition du travail des enfants. Cela permettra une vraie vision politique sur le moyen terme.

Une nette majorité de la Commission de la Science, de l'Éducation et de la Culture (CSEC-N) vous demande donc d'accepter ce postulat. Je vous remercie de votre attention.